

NOM ET PRÉNOMS.	NAISSANCE.		GRADÉS, armes, etc.	SERVICES effectifs.		CAMPAGNES		TOTAL.		BASE des droits à la pension de retraite.	GRADE sur lequel la pension est réglée.	QUOTITÉ de la pension.	ARTICLES de la loi du 11 avril 1831 applicables à cette fixation.	POSITION actuelle des titulaires.	DOMICILE des titulaires.	ÉPOQUE de l'entrée en jouis- sance de leur pension.
	Dates.	Lieux.		Ann.	Mois.	Ann.	Mois.	Ann.	Mois.							
14 DIAN (Jean-Armand)	27 janv. 1801.	Rouen (Seine-Infér.)	Capitaine au 2 ^e régiment d'infante- rie légère.	31	25	10	"	41	25	Ancienneté de service.	Capitaine.	1,430 ^e (a)	9 et 10.	En activité.	Paris (Seine).	22 fév. 1850.
15 CHAMPAGNEUX (Joseph) (1).	1 ^{er} janv. 1798.	Clombéry (Savoie).	Idem au 3 ^e idem.	35	16	4	"	39	16	Idem.	Capitaine. (Ayant 12 ans d'activité dans ce grade.)	1,668 (a)	9, 10 et 11.	Idem.	Rodez (Aveyron).	17 mars 1850.
16 DE FRESSA (Marc-Antoine- Fabrice - Octave - Jan- vier) (2).	15 mai 1797.	Sainte-Anné- du-Palais (Royaume de Naples).	Idem au 8 ^e idem.	34	27	9	"	43	27	Idem.	Idem.	1,764 (a)	Idem.	Idem.	Ajaccio (Corse).	28 fév. 1850.
17 NARDOT (Pierre)	29 nov. 1798.	Boisseuil (Haute-Vienne).	Idem.	36	23	10	"	46	23	Idem.	Capitaine.	1,410 (a)	9 et 10.	Idem.	Boisseuil (Haute-Vienne).	25 fév. 1850.
18 REVIRE (Pierre)	18 mai 1797.	Orange (Vaucluse).	Idem au 15 ^e idem.	30	4	"	"	30	4	Idem.	Idem.	1,210 (a)	Idem.	Idem.	Napoléon- Vendée (Vendée).	7 mars 1850.
19 COULOT (Jean-Pierre)	25 fév. 1797.	Devecy (Doubs).	Idem au 20 ^e idem.	31	16	1	"	32	16	Idem.	Idem.	1,250 (a)	Idem.	Idem.	Devecy (Doubs).	25 fév. 1850.
20 VIGNARD (Benoit-Louis).	30 déc. 1798.	Paris (Seine).	Idem.	30	24	"	"	30	24	Idem.	Idem.	1,210 (a)	Idem.	Idem.	Longuyon (Moselle).	17 fév. 1850.
21 COLIN (Jean-Baptiste)	8 sept. 1798.	Bon-de-Sapl (Puy-de-Dôme).	Capitaine au 9 ^e régiment de dragons.	30	16	"	"	30	16	Idem.	Idem.	1,220 (a)	Idem.	Idem.	Saint-Dié (Vosges).	28 fév. 1850.
22 BERGASSE (Louis)	22 nov. 1794.	Foix (Ariège).	Lieutenant à la compagnie de gen- darmerie du Tarn.	33	17	2	"	35	17	Idem.	Lieutenant.	910 (a)	Idem.	Idem.	Foix (Ariège).	20 fév. 1850.
23 GAILLAUX (Marie-Nicolas).	2 ^e oct. 1794.	Dommartin- sous-Hans (Marne).	Lieutenant à la compagnie de gen- darmerie de la Ven- dée.	30	19	1	"	31	19	Idem.	Idem.	840 (a)	Idem.	Idem.	Mézières (Ardennes).	10 fév. 1850.
24 HENRY (Nicolas-François).	18 juill. 1794.	Saxon (Meurthe).	Lieutenant de gen- darmerie.	36	7	3	"	39	7	Idem.	Lieutenant. (Ayant 12 ans d'activité dans ce grade.)	1,200 (b)	9, 10 et 11.	Titulaire d'une pension de retraite.	Nancy (Meurthe).	28 nov. 1849.
25 LAVALET (Pierre)	12 nov. 1794.	Saint-Aignan- le-Malherbe (Calvados).	Lieutenant à la compagnie de gen- darmerie de l'Orne.	35	19	5	"	38	19	Idem.	Lieutenant.	980 (a)	9 et 10.	En activité.	Sablé (Sarthe).	20 fév. 1850.
26 TRILLAYE (Guillaume- Amédée)	7 fév. 1792.	Quevilly (Seine-Infér.)	Chef d'escadron au 7 ^e régiment d'ar- tillerie.	39	6	9	"	48	6	Idem.	Chef d'escadron.	1,963 (a)	Idem.	En activité à Ver- don.	Le titulaire fera connaître ulté- rieurement le lieu de sa résidence.	3 mars 1850.
27 MURAU (Pierre)	2 ^e avril 1727.	Saint-Cyr- les-Colons (Yonne).	Lieutenant au 5 ^e escadron du train des pareils d'artillerie.	30	4	3	"	33	4	Idem.	Lieutenant.	870 (a)	Idem.	En activité.	Fonfey- le-Comte (Vendée).	6 mars 1850.
28 LORRAUT (François-Joseph- Xavier)	3 oct. 1791.	Nouveau (Aisne).	Garde du génie de 1 ^{re} classe.	36	8	4	"	40	8	Idem.	Garde du génie de 1 ^{re} classe.	1,020 (c)	Idem.	En activité à Agen.	Nouveau (Aisne).	1 ^{er} fév. 1850.
29 GUSTEUX (Pierre-Hippo- lite)	29 janv. 1795.	Corignan (Ardennes).	Chirurgien-major au 58 ^e régiment d'infanterie de ligne.	30	7	2	"	32	7	Idem.	Chirurgien-major.	1,575 (a)	Idem.	En activité.	Tinay (Meurthe).	15 fév. 1850.
30 QUIGNARD (Jean-Baptiste).	1 ^{er} mars 1796.	Arce-sur-Aube (Aube).	Chirurgien-major au 16 ^e régiment d'infanterie légère.	30	7	7	"	37	7	Idem.	Idem.	1,700 (c)	Idem.	Idem.	Vincennes (Seine).	Idem.
31 ASTIER (Joseph)	24 mars 1797.	Bourbonne (Haute-Marne).	Chirurgien-major aux ambulances de l'Algérie.	32	1	18	"	50	1	Idem.	Idem.	2,000 (a)	Idem.	Idem.	Alger (Algérie).	20 fév. 1850.

(1) Fils de Français. — (2) En instance pour obtenir des lettres de naturalisation.
 (a) A la condition que les arrérages ne commenceront qu'à dater du jour où il aura été rayé des contrôles d'activité.
 (b) Idem. Sauf déduction des sommes perçues, depuis ladite époque, sur la pension de 1,176 francs accordée par
 décret du 11 janvier 1850, et que la présente annule. — (c) A la condition que les arrérages ne commenceront qu'à

dater du jour où il aura été rayé des contrôles d'activité. Cette pension, dans la fixation de laquelle il a été fait
 application de l'article 4 de la loi du 11 avril 1831, ne peut, d'après l'article 27 de ladite loi, être cumulée avec un
 traitement civil d'activité.